



Décision du Président

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Comité Syndical

(article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°04-2025 : Signature de l'avenant n°1 au marché n°2302M « Fourniture et entretien de pneumatiques »

Le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2024-28 du Comité Syndical en date du 17 juin 2024 portant délégation de compétences au Bureau et au Président stipulant que le Comité Syndical délègue au Président les attributions qui feront l'objet de décisions la passation d'avenants aux marchés ou aux accords-cadres de fournitures, services et travaux qui ne bouleversent pas l'économie de ces marchés ou de ces accords-cadres et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération du Bureau Syndical n°17-2023 en date du 03 avril 2023 portant autorisation de signature d'un marché n°2302M ;

Le Président précise que le SBA est lié avec l'entreprise EUROMASTER dans le cadre du marché à bons de commande n°2302M notifié en date du 17 avril 2023.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de nouvelles prestations dans le bordereau des prix unitaires :

- *inspection préventive avec relevé systématique des caractéristiques des pneumatiques au sol (dimension, marque, profil, état : neuf, rechapé), millimètres de gomme, détection visuelle ou auditive des dommages et des crevaisons, préconisation d'optimisation (MASTER CARE + PL) :*

inspection préventive
(par véhicule)

Prix unitaire HT
12,00 €

- réalisation de prestations en vue d'optimiser les pneumatiques :

Désignation	Prix unit. Remisé HT
RECREUSAGE DIRECTIONNEL PL LOURD	28,63 €
RECREUSAGE TRACTION PL LOURD	36,33 €
FORFAIT DEM/MONTE DEP/POSE PL LOURD	32,48 €
DEPOSE POSE ROUE PL LOURD	17,78 €
DEMONTAGE MONTAGE PNEU PL LOURD	14,70 €
RETOUR SUR JANTE PL LOURD	14,70 €
EQUILIBRAGE ROUE SACHET	27,09 €
REPARATION PNEU PL TUBELESS SS FOURNITURE	51,80 €
ATELIER MOBILE PL MAX 60 KM A/R	53,90 €

Les clauses et conditions initiales du contrat (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n° 2302M « Fourniture et entretien de pneumatiques » avec la société EUROMASTER ayant pour objet l'intégration de nouvelles prestations au bordereau des prix initial.

Article 2 : DE SIGNER tous les documents nécessaires à cet effet.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme

Fait à Riom, le 13 février 2025.

Le Président

Lionel CHAUVIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250213-DEC04-2025-AU
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025